

La maîtrise de la prolifération de l'ambroisie est un objectif important, en terme de santé publique, de biodiversité végétales, de rendement agricole et d'aspect paysager. Les graines produites en grandes quantité, sont viables entre 10 et 30 ans. Cela impose aux gestionnaires un suivi sur le long terme des sites connus et des mesures de prévention des introductions (cartographie annuelle, infor-

mation, nettoyage des engins agricoles et BTP, vi gilance des transports de terre ou de granvats, obligations des différents cahiers des charges lies au sol, mesures coercitives au titre de la santé publique, ...)



L'ambroisie représente une réelle menace pour la biodiversité. Elle envahit très rapidement les espaces, d'autant plus quand ils sont dénudés et qu'elle concurrence nos espèces locales. Elle représente également une puisance

ment une nuisance pour l'agriculture, car elle réduit le rendement des récoltes et diminue leur qualité. Une terre collante et

les récoltes d'automne peuvent participer à la dissémination des graines d'ambroisie.

Il est important de signaler la présence de l' Ambroisie

au propriétaire du terrain et au Maire de votre commune, qui en fera retour à la FREDON-FC; un formulaire de signalement est disponible sur www.conservatoire-botanique-fc.org.



L'Europe s'engage...

L'Europe apporte son soutien financier à des projets remplissant des objectifs environnementaux. Pla-

quette réalisée avec le concours à l'attribution de Fonds Européens de Développement Régionaux (FEDER) notamment dans le cadre de l'axe 3 du programme.

Qu'est ce que le FEDER?

- Axe 1 : La recherche, l'innovation, la compétitivité
- Axe 2 : La compétitivité territoriale
- Axe 3 : Le développement durable; mesures
- 3.1 : Prévention et réduction des risques d'inondation
- 3.2 : Préservation/valorisation du patrimoine naturel et paysager
- 3.3 : Contribution à un bon état écologique de l'eau et des milieux aquatiques remarquables
- 3.4 : Soutien aux projets territoriaux de développement durable
- 3.5 : Développement de la filière bois-énergie dans le respect de la qualité environnementale
- 3.6 : Amélioration de l'efficacité énergétique en matière d'équipements de bâtiments et de l'organisation des marchandises
- 3.7 : Consolidation et diffusion de l'information environnementale dans la perspective d'une plate-forme partagée
- Axe 4 : Le développement des montagnes du Jura

Quelques sites pour en savoir plus sur les fonds européens:

- http://www.europe-franche-comte.eu/
- http://www.europe-en-franche-comte.gouv.fr/L'europe-s-engage
- http://europa.eu/index-fr.htm

Vous pouvez contacter la DREAL de Franche-Comté pour tous renseignements complémentaires.



Pour plus d'informations (conseils, moyens de lutte adaptés, cartographie, coordination, réglementation), contactez-nous: FREDON-FC, Parc du Vallon 20 rue du Vallon—Bât A 25 480 ECOLE-VALENTIN

Tél.: 03 81 47 79 20, Fax: 03 81 47 79 29 formulaire sur www.fredonfc.com,

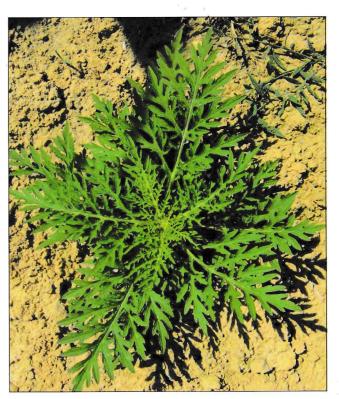
Vous pouvez également consulter le site : www.ambroisie.info



Fédération Régionale de Défense Contre les Organismes Nuisibles

AMBROISIE

La lutte contre l'Ambroisie en Franche-Comté



ATTENTION ALLERGIES!

« De nombreuses espèces végétales peuvent causer de graves problèmes de santé chez l'homme. C'est le cas de l'ambroisie, espèce végétale invasive fortement allergisante »